



Séance ordinaire du Conseil communal du 09.05.2022

Présidence : Jean-Marie Urfer **Procès-verbal** 06/2022

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du PV du 28.03.2022
- **3. Préavis 06/2022** Surélévation du Collège des Martines Demande de crédit de construction de CHF 8'000'000.- TTC
- **4. Préavis 07/2022** Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie Demande de crédit de CHF 400'000.- TTC pour un concours d'architecture
- 5. Etude subvention TL Postulat MC B. Martinelli Rapport de la commission ad hoc
- 6. Motion du Bureau Indemnités secrétaire du Conseil et huissier-ère
- 7. Motion AM Barry Lopez « Les sociétés locales montaines, une transparence nécessaire »
- **8. Postulat AM -** Natacha Horton « Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire »
- 9. Postulat MC Thibault Leuthold « Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables »
- 10. Interpellation AM Yann Muller « Conflits d'agenda »
- 11. Communication de la Municipalité
- 12. Communication du Président et du bureau du CC
- 13. Propositions individuelles et divers

Le Président, M. Jean-Marie Urfer, ouvre la séance à 20h15 à la salle du Conseil communal. Il salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les Conseillères et Conseillers du Conseil communal, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont présent·e·s : 56 Conseillères et Conseillers

Sont excusé·e·s: Mmes Antoinette Emery, Véronique Blanc, Véronique Zwald, Viviane Prats Alvarez, et

MM. Alexandre Cudré-Mauroux, Gaétan Gumy, Michel Chardonnens, Pietro De Gregorio,

Alain Chabloz

Retard: Fernand Henny

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 9 mai 2022

Pas de modification demandée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2022

Le Président ouvre la discussion pour l'approbation du procès-verbal du 28 mars 2022.

La discussion n'est pas demandée.

Le procès-verbal du 28 mars 2022 est accepté à l'unanimité moins deux abstentions

Acceptent: 53 Refusent: - Abstentions: 2

3. Préavis 06/2022 Surélévation du Collège des Martines - Demande de crédit de construction de CHF 8'000'000.- TTC

Le Président donne la parole à la rapportrice de la commission ad hoc et rappelle que tout le monde a pu consulter les documents de séance sur le site internet communal.

Mme Natacha Horton donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc

Après délibérations et en conclusion, la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 06/2022 propose à l'unanimité d'accepter ce dernier.

Le Président donne la parole au rapporteur de la COFIN.

M. Marc Maillard donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN

La COFIN s'est principalement attachée aux parties financières de ce préavis. Elle a discuté du coût des travaux, et a trouvé, suite aux informations complémentaires apportées par la Municipalité, que les marges de calculs utilisés pour définir ce montant de CHF 8'000'000.- étaient correctes. La COFIN s'est également

attachée à savoir si la Commune pouvait se payer cette construction. Et là aussi, au regard du plafond d'endettement voté, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux d'agrandissement du Collège des Martines et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 8'000'000.- TTC, montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt aux meilleures conditions du marché. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 30 ans par le compte de fonctionnement « Amortissements obligatoires / bâtiments » 230.3312.00.

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la part de Mme et M. Vuilliomenet, voisin e du Collège des Martines, et donne lecture de quelques points.

Ils estiment, compte tenu de l'importance du projet de surélévation et de ses conséquences à très long terme pour les riverains directs, que la séance d'information prévue (cf. préavis, ch. 6) devrait être organisée en amont de la soumission du crédit au Conseil communal afin de permettre une meilleure adhésion à ce projet; que la demande de crédit telle que figurant dans le préavis ne tient pas compte de l'installation de chauffage à gaz actuelle, et d'un possible remplacement de cette énergie par une énergie non-fossile; et que les plans figurant dans le préavis indiquent que la hauteur des façades extérieures s'élèvera à près de 7 mètres pour une surface totale significative de quelques 250m2, cela à 6 mètres des limites de propriétés actuelles. Des solutions architecturales simples pourraient être envisagées afin de réduire l'aspect imposant d'une telle surface verticale.

Le Président précise que dans le cadre des procédures démocratiques habituelles, concernant les voisins de chantier par exemple, il existe la possibilité de faire opposition au projet lors de sa mise à l'enquête, puis si nécessaire de faire encore recours contre les décisions.

La parole est donnée à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière du préavis.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Mathieu Roulet, qui a fait partie de la commission ad hoc, revient sur le graphique de l'estimation des habitants et des élèves à l'horizon 2032. Il trouve que c'est une très bonne chose et rajoute qu'il serait très intéressant de superposer également les capacités actuelles des écoles avec celles prévues pour le futur. Sinon, M. Roulet a trouvé qu'une heure de séance pour la commission ad hoc cela avait été trop court pour débattre avec la Municipalité de tous les points, notamment concernant des thèmes comme la rénovation et le chauffage. Le chauffage au gaz ne sera apparemment pas modifié et il était souhaité de pouvoir en discuter au vu de la situation climatique et géopolitique actuelle. A réfléchir...

La discussion n'est plus demandée.

Les conclusions du préavis 06/2022 sont mises au vote.

Les conclusions du préavis 06/2022 Agrandissement du collège des Martines – Demande de crédit de construction de CHF 8'000'000.- TTC sont acceptées à une très large majorité.

Acceptent: 50 Refuse: 1 Abstentions: 4

4. Préavis 07/2022 Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie – Demande de crédit de CHF 400'000.- TTC pour un concours d'architecture

Le Président donne la parole au président de la commission ad hoc en remplacement de Mme Viviane Prats Alvarez excusée pour cette séance.

M. Philippe Hayward donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc

La nécessité de la construction de ce collège n'est plus à démontrer et les possibilités sont malheureusement limitées pour l'implantation de cet édifice dans la commune. Le terrain en capacité d'accueillir cette école pose différentes contraintes, difficile d'imaginer, pour toutes ces raisons, de ne pas accepter la proposition qui est faite dans le préavis et d'octroyer à la Municipalité le crédit demandé pour l'organisation de ce concours sous la forme mentionnée. Toutefois, si elle se propose d'accepter ce préavis et de le recommander au Conseil, la commission ad hoc demande également qu'un membre du Conseil communal siégeant à la CCU (Commission consultative en matière d'urbanisme) puisse être impliqué dans la commission organisant le concours. La commission ad hoc partage unanimement cet avis et demande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président précise que la demande, pour qu'un membre du Conseil siégeant à la CCU puisse être impliqué dans la commission ad hoc, doit être considérée comme un vœu formulé auprès de la Municipalité et non comme une demande d'amendement.

Le Président donne la parole au rapporteur de la COFIN

M. Fabio Cappelletti donne lecture des conclusions du rapport de la COFIN

La COFIN dit, répète et souligne qu'elle invite de manière unanime la Municipalité à exprimer, dans le programme du concours, la volonté que le coût planifié par la Commune pour le collège ne soit pas dépassé. Cela dit, la COFIN recommande au Conseil communal, toujours à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de ce préavis.

La discussion est ouverte sur le fond. La discussion n'est pas demandée.

Les conclusions du préavis 07/2022 sont mises au vote.

➤ Les conclusions du préavis 07/2022 Nouvel établissement scolaire primaire de Champs d'Aullie — Demande de crédit de CHF 400'000.- TTC pour un concours d'architecture sont acceptées à l'unanimité moins quatre abstentions.

Acceptent: Refusent: - Abstentions: 4

5. Etude subvention TL - Postulat MC B. Martinelli - Rapport de la commission ad hoc

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission ad hoc.

M. Olivier Weber donne lecture de la conclusion du rapport de la commission ad hoc

Après revue du postulat « demandant l'étude d'une subvention de l'abonnement des transports publics pour les retraité es, les personnes au RI et les étudiant es et apprenti es domicilié es au Mont-sur-Lausanne », la commission ad hoc propose, à l'unanimité, de l'amender, afin de ne cibler l'étude que sur les personnes relevant de dispositif d'aide ou de subventionnement en lien avec leur situation socio-économique, comme suit :

> Demande d'étudier les possibilités de mise en œuvre et le coût d'une subvention par forfait de l'abonnement des transports publics lausannois (TL) pour les personnes qui en ont besoin ayant leur domicile légal dans la commune : par exemple retraité e's au bénéfice de prestations complémentaires, les personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie.

La commission ad hoc chargée d'examiner ce postulat recommande à l'unanimité de l'accepter tel qu'amendé et de le renvoyer à la Municipalité pour étude.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

- **M. Olivier Maggioni** aimerait rendre attentif l'assemblée que l'on parle souvent de s'intéresser à la classe moyenne et que, malheureusement, on ne s'y intéresse qu'en période électorale, et que cela serait bien de s'y intéresser vraiment un peu plus. Par exemple, concernant la question des seniors bénéficiant d'un subside LAMal, avec les barèmes d'aujourd'hui, si un senior touche CHF 2'200.- d'AVS + CHF 1'800.- de 2^e pilier par mois, soit CHF 48'000.-/an; et si, ayant économisé toute sa vie, il a CHF 100'000.- en plus; il n'a malheureusement droit à rien. M. Maggioni intervient car les retraité e's sont mentionné e's pour exemple dans l'intitulé du postulat. Il pense que cela vaudrait peut-être la peine d'étendre un peu plus les bénéficiaires et de toucher cette population se trouvant souvent aux limites de toutes sortes d'aides. Les gens qui ont un petit 2ème pilier n'ont par exemple pas droit aux prestations complémentaires. Parfois, malheureusement, il vaudrait mieux ne pas avoir de 2ème pilier pour pouvoir bénéficier des PC.
- M. Barry Lopez trouve louable d'aider les gens. Il en a également bénéficié puisqu'il a pu accéder à une bourse d'étude. Par contre, il faut se méfier de cette politique de l'arrosoir. Il faut savoir qu'un étudiant qui bénéficie d'une bourse d'étude a déjà le prix de l'abonnement de train compris dans le montant alloué. Légalement, une personne ne peut pas être subventionnée deux fois pour la même prestation. M. Lopez pense qu'il serait judicieux de refuser ce postulat quand la Municipalité rendra son rapport, et de trouver un moyen d'apporter une aide plus concrète et ciblée pour les personnes qui en ont vraiment besoin.
- M. Fabio Cappelletti comprend que le but de ce postulat est de faire du social, c'est bien, mais il se demande quand même si cela se fait de manière équitable. Il pense au cas de deux personnes dans le besoin qui vivent dans deux endroits différents dans la commune : une proche des transports publics, l'autre pas. De fait, on ferait du social envers l'un et pas l'autre. De plus, il faudrait faire attention aux effets de seuil. Sachant qu'une personne ne peut toucher que quelques francs du subside à l'assurance-maladie, aimerait-on vraiment subventionner cette dernière comme une personne touchant pleinement son subside, parce qu'on aura supposé qu'elle fût plus dans le besoin ? M. Cappelletti invite le Conseil à refuser ce postulat et à laisser la politique sociale au Canton qui le fait déjà de manière réfléchie et équitable pour tout le territoire cantonal. De plus, ce dernier envoie une jolie facture pour ça, autant en profiter.
- M. Alfred Belet demande aux postulants quelles étaient leurs réflexions pour cette subvention par rapport aux subventions déjà accordées dans le cadre communal pour la mobilité douce ? Chaque abonnement Mobilis étant déjà subventionné à hauteur de CHF 70.- pour ceux qui le souhaitent au sein de la commune.
- M. Christophe Blanc, qui s'exprime en tant que président de la commission ad hoc, précise que la volonté de cette dernière est clairement de laisser la Municipalité réfléchir à cette demande. Quelle est la meilleure solution? Un postulat, c'est demander une étude et une proposition. Par quel fonds cela doit être subventionné? Le fonds sur la mobilité ou celui sur la transition énergétique? Personnellement, M. Blanc n'est pas convaincu que ce dernier devrait financer un abonnement demi-tarif. La commission a délibérément laissé un choix assez large car ce n'est pas à la commission de spécifier le « comment » mais à la Municipalité d'étudier la faisabilité de cette demande. Les exemples de bénéficiaires mentionnés dans le postulat ne sont que des exemples, cela ne doit pas être compris comme une obligation.

- **M.** Bertrand Martinelli rappelle qu'il était favorable à ce que cela passe par une commission avant de demander une étude à la Municipalité, ceci afin que le postulat puisse être retravaillé. Il reste par exemple toute la question des études croisées avec les subventions de plusieurs catégories, dont Barry Lopez a précédemment donné un exemple avec la bourse d'études et l'abonnement de train. Cela pourrait permettre à la Municipalité de s'emparer de cet objet et de revenir devant le Conseil. Les questions qui ont été soulevées par rapport aux orientations et aux modes de financement devraient, si cela est accepté, faire partie du débat de fond sur l'objet lui-même lors du retour de la Municipalité.
- **M.** Arnaud Burkhalter constate qu'il est peut-être difficile pour certains d'entendre parler de justice et d'équité. Toutes les grandes communes urbaines qui nous entourent subventionnent les transports publics. On favorise les citoyens à utiliser les transports publics et par la même occasion on privilégie également la transition écologique. Il y a plein de bonnes raisons de faire en sorte que les gens soient favorisés à utiliser les transports publics. Lausanne le fait depuis très longtemps et à grande échelle. Epalinges, apparemment, s'y met également. M. Burkhalter pense que c'est le bon moment pour saisir cet objet et ainsi rester dans la course.
- **M. Nicolas Dupuis** estime qu'il ne faut pas citer Lausanne comme exemple car ils ont un réseau très dense et très développé. Sur la commune du Mont-sur-Lausanne, mis à part les lignes 8, 22 et 60, il n'y a pas de bus. Le quartier des Planches n'est par exemple pas desservi. Si on subventionne, on touche tout le monde, alors que le réseau communal est mal développé. Si une personne âgée doit faire quinze minutes à pieds pour rejoindre un arrêt de bus, il n'en tire aucun bénéfice.
- **M. Fabio Cappelletti** relève qu'on parle d'équité et de comparaison avec d'autres communes, et estime qu'avec certaines communes proche du Mont-sur-Lausanne, comme Epalinges, il y a d'autres questions d'équité qu'il faudrait régler en ce moment.
- M. Arnaud Burkhalter pense que la commune est dotée de bonnes lignes efficaces. Il n'utilise que les transports publics ou le vélo. Pour la ligne 8 par exemple, le bus passe à des fréquences très régulières. Il y a également le 60, et le 54 qui va jusqu'à Renens en quinze minutes afin d'éviter de passer par le centre de Lausanne. Pour les grands quartiers comme le Rionzi, il y a les lignes 3, 8 et 22; à la Clochatte, les lignes 16 et 22; à la Blécherette, les lignes 1 et 21. Finalement, beaucoup de bus arrivent au Mont-sur-Lausanne ou à proximité. En ce qui concerne le quartier des Planches, M. Burkhalter ne pense pas que ce soit à cet endroit que l'on retrouve le plus grand bassin de la population du Mont-sur-Lausanne. Si le fait de ne juste pas habiter près d'un arrêt de bus nous désavantage vis-à-vis des bus, c'est dommage.
- M. Richard Nicole aimerait connaître le montant exact que la Commune paie comme subvention aux Transports publics de la région lausannoise (tl) pour bénéficier de leurs services. Et de rajouter que si cela n'était pas le cas, il payerait sans doute son billet de bus env. CHF 10.- (abonnement demi-tarif pour deux zones). Il ne faut pas croire que la Commune ne fait rien.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, reviendra avec le montant précis. **Plusieurs membres du Conseil** répondent CHF 1'500'000.-.

La discussion n'est plus demandée.

L'amendement est mis au vote.

L'amendement tel que proposé est accepté à une large majorité.

Acceptent: 47 Refusent: - Abstentions: 8

Le postulat « Demande d'étudier les possibilités de mise en œuvre et le coût d'une subvention par forfait de l'abonnement des transports publics lausannois (TL) pour les personnes qui en ont besoin

ayant leur domicile légal dans la commune : par exemple retraité e's au bénéfice de prestations complémentaires, les personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance maladie » tel qu'amendé est renvoyé à une grande majorité à la Municipalité pour étude.

Acceptent: 44 Refusent: 10 Abstention: 1

6. Motion du Bureau - Indemnités secrétaire du Conseil et huissier·ère

Le Président invite à M. Barry Lopez, vice-président du Bureau, à présenter la motion.

M. Barry Lopez ne lit pas la motion dans son entier, cette dernière se trouvant sur le site internet communal, mais revient sur quelques points.

Actuellement, la secrétaire du Conseil fonctionne avec un taux d'activité de 16,5% pour un salaire de CHF 15'000.-/an soumis aux cotisations. Au 31 décembre 2021, elle cumulait une centaine d'heures supplémentaires. Ces dernières sont dues notamment, comme les membres du Conseil auront pu le constater, à des procès-verbaux plus détaillés, passant de 9-12 pages à 15-25 pages, et de plus excellemment rédigés. Mais cela est aussi dû à des mises à jour de diverses listes, la création de tableaux, l'établissement d'un aide-mémoire destiné aux membres du Conseil, l'acquisition d'un scanner pour les dépouillements des scrutins. Et malgré le fait que l'on pourrait penser que certaines de ces tâches devraient être terminées car faisant suite à un début de législature, les heures excédentaires continuent de s'accumuler. De plus, pour rappel, le Conseil a récemment accepté la tenue d'un Registre des intérêts qui sera une nouvelle tâche que la secrétaire devra gérer. La Commune a une nouvelle Municipalité et un nouveau Conseil communal très actifs, c'est magnifique, mais cela demande du travail. Ce que propose donc le bureau du Conseil est d'augmenter le taux d'activité à 30%, en rétroactif dès le 01.01.2022, correspondant à CHF 22'500.- brut annualisé (CHF 1'875.- brut/mois), ce qui permettra d'absorber les heures supplémentaires effectuées depuis le 1er janvier 2022 ; de rémunérer à CHF 35.- les 100 heures supplémentaires effectuées du 01.07.2021 au 31.12.2021 pour un total de CHF 3'500.-; et que les futures heures excédentaires, qui devraient être le fait d'un travail supplémentaire donné à la secrétaire, soient évaluées et validées pour rémunération par le bureau du Conseil, une ou deux fois par année.

Faisant suite au départ de M. Josefa Paillette, et afin de valoriser ce poste, le Bureau du Conseil propose également de doubler l'indemnité de l'huissier·ère, ce qui ferait passer cette dernière à CHF 2'000.- (7 séances/an (depuis 2018) x 5h = 35h + 10 bureaux/an x 2h = 20h, soit 55h x CHF 35.-/h = CHF 1'925.- arrondi à CHF 2'000.-). Ceci tient également compte de l'organisation des repas (préparation la veille de dépouillement) et du temps nécessaire pris pour effectuer les achats et les trajets. Ce qui n'était pas le cas auparavant.

Le Président remercie M. Lopez pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière de la motion.

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Fabio Cappelletti revient sur le point des futures heures excédentaires qui seraient rémunérées une fois validées par le bureau du Conseil car il pense que cela poserait un problème par rapport au crédit budgétaire. Cela voudrait dire que l'on donne l'autorisation au bureau du Conseil d'autoriser des dépenses alors qu'elles n'auraient pas été autorisées par le Conseil en amont. M. Cappelletti ne va pas proposer d'amendement mais pense que la Municipalité, dans sa proposition, pourrait indiquer s'il est possible, avec une limite fixée, de puiser dans un compte qui conviendrait.

M. Barry Lopez pense qu'au niveau du bureau du Conseil, il existe une certaine marge de manœuvre financière. L'idée est que lorsque la Municipalité viendra avec sa proposition, le Conseil communal votera à nouveau pour valider ou non le processus de la rémunération des heures supplémentaires.

Le Président rappelle que si le Conseil accepte de renvoyer cette motion à la Municipalité, cette dernière doit revenir avec un préavis qui sera accepté ou non par le Conseil. Ce n'est qu'une fois que le préavis est accepté que les demandes rentrent en force. Mais effectivement, peut-être que des détails concernant la manière de gérer cette rémunération des heures supplémentaires pourraient figurer dans le préavis. La Municipalité a certainement entendu l'inquiétude de M. Cappelletti. Il faudra certainement que cela soit compatible avec les normes budgétaires et les techniques fiscales.

M. Fabio Cappelletti précise qu'il ne proposera pas d'amendement et qu'il votera oui pour cette motion.

Mme Anne-Sophie Hamoir se demande pourquoi la nouvelle rémunération de l'huissière ne serait pas également rétroactive. On prévoit pour la secrétaire une rémunération rétroactive au 1^{er} janvier 2022, est-ce que cela serait envisageable de faire de même pour l'huissière. Apparemment, cette valorisation de la rémunération s'est basée sur les heures de travail effectuées.

M. Barry Lopez précise que, comme il s'agit d'une indemnité, le retour en arrière n'est pas possible. Il lui semble que la réalisation sera compliquée. A l'époque, l'indemnité de CHF 1'000.- avait été acceptée par le Conseil communal et l'huissière.

M. Marc Maillard trouve la précision de M. Barry Lopez un peu spécieuse. Mais il voudrait revenir en arrière, à la séance du Bureau du 19 mars 2018. La secrétaire du Conseil vient d'être nouvellement assermentée, depuis quelques mois, elle apprend son travail et accuse 146 heures supplémentaires. A l'époque, dans l'argumentaire du Bureau, c'est une personne qui travaille très bien, qui rédige des procès-verbaux extraordinaires par rapport à l'ancien secrétaire. Il trouve un peu particulier de toujours dénigrer le travail de celui qui vient avant pour mettre en avant celui qui vient après. Les arguments pour la nouvelle secrétaire sont les mêmes et M. Maillard est surpris qu'après son entrée en service datant de quelques mois, on propose déjà une augmentation. Sachant que cette personne s'est présentée avec un cahier des charges donné et ma foi, s'il y a trop d'heures supplémentaires, c'est qu'il y a un problème au niveau de ce dernier. Résolution qui pourra être faite par la motion d'aujourd'hui, voilà pourquoi M. Maillard ira dans ce sens. Et en effet, si on revient en arrière pour la rémunération de la secrétaire, il y a zéro raison de ne pas le faire pour l'huissière.

M. Barry Lopez a aussi de la peine avec le fait qu'une personne commence à un poste et que, peu de temps après, on demande de l'argent en plus alors que le cahier des charges était clair. Sauf que, l'archivage par exemple, cela fait cinq ans qu'il n'a pas été fait. Plusieurs autres choses n'ont pas été mises à jour, et sans vouloir dénigrer le travail qui était fait avant, cela démontre tout de même qu'au moment de la passation des choses n'étaient pas faites. Et ce n'est malheureusement qu'à ce montant-là que l'on s'est rendu compte qu'il y avait des tâches à rajouter. C'est pour cela qu'il y a également un tableau détaillé mis en comparaison avec d'autres communes comme Epalinges, Prilly et Rolle. Il ne faut pas oublier que Le Mont-sur-Lausanne grandit et que de nouvelles tâches comme le Registre des intérêts vont se rajouter aux tâches effectuées actuellement. En ce qui concerne la rémunération de l'huissière, M. Lopez ne va pas répondre mais laisser la Municipalité revenir avec une proposition de peut-être rajouter CHF 1'000.- en rétroactif dès le 1^{er} janvier 2022.

Le Président espère effectivement que la Municipalité a entendu la demande de certains membres du Conseil d'indemniser l'huissière en rétroactif. A voir lorsque la Municipalité reviendra avec son préavis.

Mme Ariane Annen Devaud rebondit sur ce qu'a dit M. Marc Maillard précédemment. Il faut savoir que ce n'est que lorsque le Bureau a regardé le cahier des charges de l'huissière afin d'engager une nouvelle personne, qu'il a été surpris de constater que ces CHF 1'000.- par année ne correspondaient plus du tout à ce qui était demandé à l'huissière. Ce n'est qu'à ce moment-là et à cause de cela que la proposition d'augmenter l'indemnité à CHF 2'000.- est arrivée. Le Bureau a profité de la proposition d'augmenter la secrétaire du Conseil pour également proposer d'augmenter l'indemnité de l'huissier-ère.

M. Nicolas Mojon aimerait que l'on fasse attention avec le cahier des charges de la secrétaire. Il a l'impression qu'au fur et mesure des années, on lui rajoute des choses à gérer. M. Mojon aimerait savoir ce qu'il faut comprendre : « Que tous les trois ans, le taux d'activités devra être adapté à 40%, 50%, 60% ? A un moment donné, il faudra prévoir des personnes pour l'aider. Il y a une Administration communale. Il ne faut pas remettre tout le travail du Conseil communal sur la secrétaire. Il faut aussi qu'elle ait une vie en dehors du Conseil ».

Le Président rappelle qu'il faut respecter la séparation des pouvoirs.

M. Fabio Cappelletti trouve vraiment curieux que l'on fasse tout un débat pour un poste à 30%. Tout un débat que le Conseil n'a pas fait pour les indemnités de la Municipalité. Et l'argument que cela fait seulement que quelques mois que la secrétaire est en service, il ne l'a pas entendu non plus pour la Municipalité.

La discussion n'est plus demandée.

> Le renvoi de la motion à la Municipalité est accepté à l'unanimité.

Acceptent: 55 Refusent: - Abstentions: -

7. Motion AM - Barry Lopez « Les sociétés locales montaines, une transparence nécessaire »

Le Président invite M. Barry Lopez à présenter texte qu'il a **transformé en postulat**.

M. Barry Lopez ne lit pas son postulat dans son entier, ce dernier se trouvant sur le site internet communal, mais apporte quelques précisions. Il remercie M. Philippe Somsky d'avoir apporté des réponses détaillées et intéressantes lors de son interpellation intitulée « Quelle politique avec les associations locales ». A la suite de cela, pour aller un peu loin, et afin d'avoir une vue d'ensemble, il lui semble judicieux de demander la publication de tous les montants versés aux sociétés locales. L'idée n'est pas de fliquer l'Administration communale mais de prendre connaissance des montants engagés par la Commune. La transparence ne doit pas être que financière, elle concerne également les contributions en nature. Combien coûte la location d'une salle et la mise à disposition des employés communaux par exemple? Pour une commune comme le Mont-sur-Lausanne, qui aura bientôt le statut d'une ville, cette demande semble raisonnable. Elle permet également d'avoir une bonne gestion des deniers publics. Enfin, M. Lopez précise que cette demande ne vise pas particulièrement le dicastère de M. Somsky mais également tous les autres.

Le Président remercie M. Lopez pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de ce postulat. Personne ne s'y oppose.

La discussion est ouverte sur le fond.

- M. Olivier Maggioni salue cette initiative. Il faut savoir, pour l'historique, que M. Maggioni est revenu trois fois sur cette question durant l'ancienne législature. Il avait finalement été invité à une séance avec le syndic, le secrétaire municipal et le chef du service de la comptabilité, et avait obtenu comme réponse que dans le cadre du déploiement du futur dispositif informatique, la mise à jour des futurs outils permettra d'avoir une comptabilité analytique. Depuis, il n'en n'a plus entendu parler. M. Maggioni soutient vivement ce postulat et espère qu'il aboutira enfin sur plus de transparence.
- M. Fernand Henny se demande si l'intérêt pour cette transparence vaut le travail nécessaire pour l'obtenir. « Dans le cas d'une mise en place comptable qui définirait les prix des salles et qui quantifierait combien vaut la location d'une salle pour telle ou telle société, etc., qui travaillera, qui matchera ces données et sortira des statistiques pour connaître quelle subvention chaque société a reçue ? Est-ce que tout ce travail en vaut vraiment la peine ? ». L'expérience de M. Henny, qui travaille dans une PME, démontre que ceci est rarement le cas. Il souhaite personnellement épargner ce travail à la Municipalité et à l'Administration communale mais il comprend que d'autres membres du Conseil voient les choses d'une autre manière. C'est bien qu'il y ait de la transparence mais à quel prix ?
- **M. Nicolas Mojon** précise que la Municipalité doit mettre en place les outils permettant de faire de la comptabilité analytique, notamment en ce qui concerne le plan comptable MCH2.
- M. Olivier Maggioni répond à M. Fernand Henny que l'Administration communale a les outils comptables puisque l'infrastructure informatique a été développée dans ce sens. Le plan comptable existe. La gestion des subventions est un devoir. De plus, en termes d'ordre de grandeur, cela n'a rien à voir avec les milliards que le Canton alloue aux communes contre des prestations. La question n'est pas de savoir combien on donne pour chaque société ? L'idée est que le prix d'une salle soit fixé à l'heure, la soirée ou pour une séance, et qu'il en soit de même pour tout le monde, y compris pour les partis du Conseil communal. Par contre, la question pourrait se poser si certaines associations reçoivent passablement de subventions car elles seront peut-être obligées, dans un dialogue avec la Municipalité, d'expliquer quelles prestations elles fournissent. M. Maggioni ne trouve pas que cela semble insupportable d'un point de vue d'une bonne administration des deniers publics.

La discussion n'est plus demandée.

➤ Le renvoi du postulat « Les sociétés locales montaines, une transparence nécessaire » à la Municipalité pour étude est acceptée à une très large majorité.

Acceptent: 52 Refuse: 1 Abstentions: 2

8. Postulat AM - Natacha Horton « Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire »

Le Président invite Mme Natacha Horton à présenter son postulat.

Mme Natacha Horton ne lit pas son postulat dans son entier, ce dernier se trouvant sur le site internet communal, mais apporte des précisions.

Pourquoi ce postulat?

Le Conseil communal étudie des projets, vote des budgets ou accorde des sommes pour des concours d'architecture pour la construction de nouvelles écoles prévues pour les enfants de la commune, comme cela a été fait plus tôt dans cette séance. Mais ce que propose Mme Horton est de se préoccuper de ce qui se passe à l'intérieur de ces écoles, car il y a également quelque chose à dire au sujet de ce qui est souhaité pour les enfants. Une commune en bonne santé se sont également des enfants en bonne santé, qui reçoivent de l'instruction, mais également certains outils importants pour la vie, notamment par le biais de préventions scolaires. Pour avoir constaté leur impact dans la vie de ses trois enfants, Mme Horton croit particulièrement en l'efficacité de ces dernières, données en classe par des professionnels, qui sont des voix complémentaires, des voix d'adultes, que les enfants écoutent. Ce que les enfants retirent de ces préventions est réel et

bénéfique. L'idée aujourd'hui est de dire, par le biais du Conseil communal, allons encore plus loin et élargissons ces excellentes préventions scolaires. Il y a des sujets préoccupant comme la gestion des écrans, ainsi que l'alimentation et la santé à l'adolescence, qui sont de vrais enjeux de santé pour notre jeunesse. L'école ne prend clairement pas la place du parent, mais elle peut être, sur certains sujets, une alliée bienvenue. Tout ce qu'ils pourront y apprendre, de manière approfondie et ciblée, peut avoir un impact préventif majeur. Si un professionnel explique à mon enfant quelles conséquences provoquera un écran sur son développement, sa créativité, sa capacité d'apprendre, les risques de la dépendance, l'impact sera probablement différent qu'un parent disant à son enfant « Ecoute mon chéri, les écrans cela va te griller les neurones. » Les enfants ont besoin de ces explications dès le plus jeune âge car les écrans arrivent très tôt dans leur vie. Si un professionnel explique à une adolescente que se restreindre de nourriture pour être un peu plus comme ses amies peut, à terme, la mener dans un engrenage infernal de troubles alimentaires ; ou s'il explique à un jeune de 12 ans qu'acheter des barres chocolatées et des chips tous les midis à la Coop du Mont peut créer des problèmes de santé dont il n'a pas encore conscience. Quel cadeau nous ferions à notre jeunesse! Si les écoles du Mont-sur-Lausanne intégraient ces préventions dans le cursus scolaire cela renforcerait la qualité déjà très grande de celles-ci. Enfin, qu'avons-nous à dire, en tant que Conseil, sur ces questions ? L'école est bien entendu une entité à part, régie par une autorité cantonale qui dicte partiellement ce qui peut être fait et proposé dans les établissements scolaires. L'Administration communale et la Municipalité ont une voix, la possibilité de dialoguer et de la faire entendre, notamment au travers du Conseil d'établissement, ou par d'autres moyens qu'elles jugeraient opportuns. Mme Natacha Horton demande à la Municipalité d'appuyer ces deux thématiques auprès des autorités scolaires de la commune, de faire le point avec eux sur ce qui se fait déjà dans les écoles sur ces sujets, et de réfléchir avec eux de la possibilité de les intégrer au cursus scolaire des enfants.

Le Président remercie Mme Horton pour sa présentation et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de ce postulat.

M. Fabio Cappelletti s'excuse auprès de Mme Horton pour ce qu'il va avancer, mais il est certain que ce n'est pas de la compétence du Conseil communal. Est-ce que le cursus scolaire est de la compétence de la Municipalité ? Si ce n'est pas le cas, M. Cappelletti n'est pas sûr qu'il soit possible de faire un postulat sur ces thèmes.

M. Philippe Somsky, municipal Education, culture et environnement, précise que la direction pédagogique est du ressort de la Direction des écoles qui est régie par le Canton. La commune peut appuyer, proposer, ou même parfois initier des préventions, comme celle sur la prophylaxie dentaire pour les 1P à 6P par exemple. Il faut savoir que cette dernière par exemple est financée par la Commune. Il y a une compétence principale et essentielle du cursus scolaire au niveau du Canton et de la direction des écoles. Toutefois, il existe parfois des possibilités au niveau de la Commune pour embrayer ou soutenir un certain nombre de projets de prévention pour différents sujets.

Personne ne demande le renvoi de ce postulat à une commission, la discussion est donc ouverte sur le fond.

M. Richard Nicole trouve ce postulat louable mais relève que ces préventions devraient d'abord être de la compétence des parents.

Mme Raphaëlle Urfer répond que les parents font déjà un gros travail à la maison, que ce soit par rapport à la nourriture et aux écrans. Néanmoins, il se trouve que les parents n'ont pas le contrôle à 100% sur ce que font les enfants à l'école parce qu'il en est de la responsabilité de l'école. Mme Urfer remercie Mme Horton de soulever ces problématiques car elle y est également assez sensible. Elle soutiendra son postulat. Les résultats des différentes enquêtes PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de l'OCDE ont démontré qu'une introduction importante des TIC (Technologies de l'information et de la communication) dans les écoles et donc pour l'éducation ne fait pas mieux ou davantage progresser les élèves, au contraire. Certaines communes refusent d'investir massivement dans ces technologies, tablettes ou autres. Mme Urfer demande si la commune du Mont-sur-Lausanne prévoit de continuer son projet pilote d'éducation numérique ? Si c'est le cas, elle propose à la Municipalité d'y réfléchir différemment.

- M. Arnaud Burkhalter trouve le sujet de la prévention très intéressant. Malheureusement, on a trop tendance à voir la prévention comme juste un moment où on cloue les élèves pendant une heure en salle pour leur parler d'un thème en particulier. M. Burkhalter appuie ce postulat parce qu'il aimerait élargir la réflexion afin que l'on puisse se demander comment est-ce qu'on pourrait atteindre ces élèves autrement, sur des thématiques importantes? En termes d'alimentation, le Collège du Mottier a mis en place un réfectoire avec des critères stricts. Typiquement, c'est quelque chose qui va impacter les enfants. On appelle cela la prévention primaire. C'est-à-dire que l'on vient toucher la population générale de l'école sur la question de l'alimentation. Ils vont à l'école et vont avoir de la nourriture de bonne qualité. Actuellement, en ce qui concerne les écrans, les professionnels de la santé mentale et de l'éducation tentent d'essayer de faire reconnaître qu'on a affaire à un syndrome EPPR, qui est le syndrome d'exposition précoce lié aux écrans. On remarque chez les petits que cela provoque une forme de mimétisme avec le trouble du spectre autistique. M. Burkhalter ne dit pas que cela peut rendre les enfants autistes mais il attire l'attention sur le fait que les symptômes se ressemblent. Chez les très petits, lorsqu'on les met face à une tablette ou des jeux numériques éducatifs, on constate un manque d'interaction avec les autres enfants, leurs parents ou éducateurs. Pour qu'ils reprennent leurs compétences, il suffit de les sevrer d'écrans. Il s'agit d'une vraie dépendance. Comme pour un cocaïnomane, lorsqu'on va donner sa substance à l'enfant, donc l'écran, il va se sentir bien, cela va mettre en route ses circuits de dopamine. Au moment où on le lui enlève, il va vouloir retourner dessus avec des symptômes de manque psychique qui vont se traduire par de l'agressivité, de l'impatience, des crises, cela peut même aller jusqu'à de la violence physique. Il y a pléthore de vidéos que vous pouvez aller voir sur des expériences menées sur des jeunes. M. Burkhalter a remarqué, lors du dépouillement des élections cantonales, que toutes les classes du Mottier étaient dotées d'écrans géants pour, il imagine, soutenir l'enseignement. Cela l'a interpellé. On sait aujourd'hui que les écrans sont un danger s'ils ne sont pas gérés ou mal gérés pour l'apprentissage et le développement, et on en trouve aujourd'hui dans toutes les salles d'écoles ainsi qu'à tout moment dans la vie des jeunes et des enfants. Sur la question de la prévention du suicide chez les adolescents, on parle de troubles alimentaires, ce qui est un très bon exemple. En ce qui concerne l'orientation sexuelle ou l'orientation genrée, des études démontrent également que dans les écoles, les collèges et les gymnases, les enfants et les jeunes qui se posent cette question n'ont pas le choix d'aller dans des toilettes homme ou femme alors qu'ils ne se considèrent pas homme ou femme, ou qu'ils sont masculins mais qu'ils se considèrent comme féminins. Toutes ces situations peuvent pousser les jeunes dans la précarité ainsi que dans une grande détresse psychique, et les mener dans des situations de consommation à risque dangereuse pour leur santé. Alors que dans ce cas, il suffirait juste de ne pas mettre de plaque sur les portes des toilettes, ce qui ne coûte pas cher et n'embête personne.
- M. Barry Lopez cite un proverbe africain, qui est l'un de ses préférés « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Nous devons tous participer à l'éducation des enfants. L'impact des adultes est vraiment important. Un policier en uniforme qui vient expliquer à l'école qu'il faut regarder à droite et à gauche avant de traverser la route a eu plus d'impact sur M. Lopez que la morale reçue de son grand-père et de son oncle qui lui a appris à faire du vélo. Dans l'éducation des enfants, tout le monde à un rôle à jouer. Ce postulat ne demande pas quelque chose d'impossible et c'est clairement une cause que le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne peut soutenir.
- **M. Richard Nicole** est tout à fait acquis à cette démarche, mais la question n'est pas là. Il faut savoir que M. Thierry Wolters, directeur des écoles, est pieds et poings liés par les dispositions cantonales de la DGEO, qui lui impose des programmes très précis. Il ne faut pas oublier que cette problématique de l'informatique est une volonté du département de l'instruction publique. Ce débat devrait avoir lieu auprès du Canton.
- M. Pierre-François Culand aimerait apporter quelque chose de personnel, en tant que parent, conjoint et parent d'enseignantes. Il abonde dans le sens que tout ce qui peut être fait pour améliorer la sensibilisation des enfants à différentes thématiques est utile. Cela fait également partie du programme élaboré par le Canton qui laisse effectivement peu de marge de manœuvre. De par son expérience en tant que conjoint d'enseignant et ayant aussi deux enfants enseignantes pour les petits, en dehors du fait que les parents

doivent aussi participer à ces préventions, il ne faut pas oublier que les enseignant·e·s ont tout de même une certaine marge de manœuvre. Et celles et ceux qui ont l'expérience d'être parents pensent aussi à ajouter ce genre de message dans leur enseignement. De manière personnelle, M. Culand aimerait parler du tabac. Son père fume beaucoup. Sa femme et lui n'ont jamais fumé, et leurs trois filles ont grandi dans un environnement sans fumée. A 10-12 ans, elles ont malheureusement vu leur voisin du dessous faire une crise cardiaque à cause du tabac. Cet événement les a beaucoup marquées. Du jour au lendemain, elles ont harcelé leur grand-père pour qu'il arrête de fumer. A l'époque, elle n'avait pas d'autre exemple de fumeurs dans leur environnement personnel et scolaire. Durant leur scolarité obligatoire, il était interdit aux enseignant·e·s de fumer devant les enfants. Par contre, dès qu'elles sont arrivées au gymnase, et comme cela arrive malheureusement très souvent, les directives n'étant plus les mêmes, les enseignant·e·s fument devant les élèves, et deux de ses filles sur trois ont commencé à fumer. Ceci pour expliquer que souvent le modèle que l'on donne aux enfants est aussi très important.

M. Arnaud Burkhalter aimerait donner un peu d'espoir quant à la force qui peut venir de cet hémicycle sur ce genre de thématique. Le Canton ne donne pas d'ordres concernant les programmes de préventions ou sur la manière dont cela doit être fait, mais il édicte plutôt des lignes directrices. Pour exemple, la commune de Renens s'est formellement opposée à l'acquisition supplémentaires de TIC (Technologies de l'information et de la communication).

Mme Yolanda Müller Chabloz soutient ce postulat mais précise que comme on le connait avec l'exemple du tabac et d'autres domaines de santé publique, les messages de prévention individuelle c'est bien mais cela n'est pas suffisant. Il faut combiner cela avec des mesures structurelles. Typiquement, modifier le menu de la cantine, c'est une bonne chose, mais si à la pause les enfants peuvent acheter pains au chocolat et sucreries, cela détruit une partie des mesures. De plus, les enfants ne passent pas toute leur vie à l'école. Ils sont donc accessibles pour des initiatives ou des choses qui sont faites en dehors dans la promotion de la santé ou de la mobilité douce. La Commune fait déjà beaucoup de choses dans ce sens. Ce postulat est l'occasion de produire un rapport sur ce qui se fait en termes de prévention de la santé auprès des enfants, et d'encourager la réflexion sur ce qui pourrait encore être fait pour améliorer ce sujet.

Mme Nathalie Betscha rappelle que la société évolue. L'époque où les mamans restaient toute la journée à la maison pour s'occuper et éduquer leurs enfants à 100 % a bien changé. Aujourd'hui, bien souvent, et malheureusement, les deux parents n'ont pas d'autres choix que de travailler. Certes, ils s'occupent toujours de l'éducation de leurs enfants mais quand Mme Betscha voit des enfants aller à la Coop à 7h30 pour s'acheter des chips pour les manger à la récré, elle se pose quand même certaines questions. La société change et l'école doit aussi suivre ce changement.

M. Philippe Somsky, municipal, Education, culture et environnement, aimerait juste revenir sur la question de Mme Raphaëlle Urfer qui demandait si les écoles allaient poursuivre leur programme d'éducation numérique. M. Somsky ne peut pas répondre à la place du directeur des écoles mais il prendra bientôt des informations. En dehors de la commune de Renens, qu'évoquait précédemment M. Arnaud Burkhalter, il faut savoir que la commune de Vevey a également refusé de payer des écrans interactifs pour les plus petits de 1P à 4P, estimant que ces derniers n'avaient pas besoin de ce type de matériel. Il semblerait donc que le Canton édicte des recommandations mais ce sont les communes qui financent un certain nombre de choses, ou partiellement, ou pas. La Municipalité discutera de ces préventions avec M. Thierry Wolters, et le cas échéant, M. Somsky reviendra avec des informations concernant les marges de manœuvre possibles. Il rappelle que la Commune, lors de la précédente législature, était pionnière dans l'interdiction de l'usage des téléphones portables ou de tablettes pendant les repas de midi, cela avant même que le Canton intervienne. Il avait également été demandé à l'équipe d'éducateurs socio-culturels du centre de loisirs, qui a été formée concernant ces sujets, de porter un projet de sensibilisation vis-à-vis de l'usage excessif des écrans. Sensibilisation qu'ils apportent toujours à ce jour auprès des jeunes.

M. Fabio Cappelletti réagit par rapport à tout ce qui a été dit auparavant et demande si le postulat c'est bien pour avoir une heure de sensibilisation et non pas pour renoncer à la co-contribution de l'Etat pour les outils informatiques scolaires car il lui semble que les discussions vont un tout petit peu trop loin.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi du postulat « Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire » à la Municipalité est accepté à une très large majorité.

Acceptent: 52 Refusent: 3 Abstentions: -

9. Postulat MC - Thibault Leuthold « Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables »

Le Président invite M. Thibault Leuthold à présenter son postulat.

M. Thibault Leuthold ne lit pas son postulat dans son entier, ce dernier se trouvant sur le site internet communal, mais apporte quelques compléments. Comme l'assemblée a certainement pu le lire, l'impact environnemental du béton est non-négligeable. Les postulants sont donc d'avis que la Commune peut avoir un rôle à jouer en encourageant l'usage de matériaux alternatifs. Il existe des exemples de réalisations dans la région (cf. postulat). La faisabilité technique des matériaux durables n'est ainsi plus à démontrer, et les trois petits cochons seraient aujourd'hui bien à l'abri dans leur maison de paille, de bois ou même de terre crue. Concrètement, le postulat demande d'étudier les constructions communales actuelles et futures, en vertu du principe d'exemplarité; mais également la possibilité de subventionner et encourager les constructions en terrain privé. La construction du collège de Champs d'Aullie pourrait représenter une opportunité pour la commune de mettre en avant des matériaux alternatifs. Les postulants espèrent que le cahier des charges reprendra de façon univoque la section en page 10 du préavis que le Conseil a accepté en début de séance sur les « aspects écologiques et environnementaux » qui mentionne notamment le « recours à des matériaux écologiques » ainsi que « l'utilisation de matériaux locaux ». Cependant, il ne s'agit pas de se focaliser uniquement sur ce projet, mais surtout d'élaborer une politique globale et cohérente à plus long terme. En conclusion, les postulants demandent que la Municipalité étudie les opportunités pour la commune de recourir à des matériaux naturels, durables et locaux tels que la paille, le bois ou la terre crue, dans ses futurs projets de construction ; réemployer et/ou recycler les matériaux de construction de ses bâtiments actuels et dans le cadre des diverses constructions envisagées ; subventionner les constructions utilisant des matériaux durables au travers de son fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable, ceci afin de promouvoir ces modes de construction également auprès des privés.

Le Président remercie M. Leuthold pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de ce postulat. Personne ne s'y oppose.

La discussion est ouverte sur le fond.

Mme Catherine Roulet remercie M. Thibault Leuthold pour ce postulat. Elle voudrait encore insister pour que la Commune adopte un principe d'exemplarité pour les bâtiments lui appartenant et que, pour les constructions privées sur la commune, elle recommande également des matériaux respectueux de l'environnement qui luttent également contre le réchauffement climatique. Un principe qui vise tout d'abord à privilégier la rénovation des bâtiments plutôt que leur démolition, et si cela n'est pas possible, d'au moins privilégier l'utilisation de matériaux naturels, durables et locaux comme le bois et la paille, et pas seulement pour l'isolation. Les briques cuites sont facilement accessibles près de chez nous, et la terre crue peut se prendre sur le chantier lui-même. Ainsi, Mme Roulet aimerait inviter la Municipalité à réfléchir à des mesures

concrètes d'encouragement qui pourraient par exemple se traduire par l'attribution d'un bonus de droit à bâtir dans le calcul des coefficients d'occupation ou d'utilisation du sol pour les bâtiments neufs ou rénovés. Cela pourrait aussi être une incitation à utiliser des matériaux naturels et locaux lors de rénovations ou de constructions de bâtiments. Enfin, lors d'appels d'offres et de concours, concernant notamment le nouveau Collège de Champs d'Aullie, le cahier des charges pourrait préciser l'emploi de matériaux durables. Elle remercie le Conseil de soutenir ce postulat qui va dans le sens d'une réduction de l'empreinte globale des matériaux de construction.

- M. Christophe Corbaz aimerait connaître le pourcentage d'augmentation ou pas des éventuelles constructions possibles utilisant des matériaux écologiques.
- **M. Thibault Leuthold** répond qu'au-delà des bâtiments communaux en tant que tels, il n'a pas d'idée spécifique sur quel est le potentiel. Il pense que ce postulat pourra permettre à la Municipalité d'étudier les opportunités.
- M. Richard Nicole précise que la CCU a étudié cet objet et qu'elle soutient unanimement que cette question sur la prise en considération de subventions pour les privés est quelque chose de compliqué à débattre et que cela peut-être un peu utopique. Mais considérant la situation actuelle avec l'augmentation des prix des matériaux usuels, M. Nicole pense qu'il n'est pas négligeable d'utiliser du bois suisse avec lequel on fait de très belles réalisations. Donc, c'est juste prendre en considération l'opportunité de...
- M. Marc Maillard soutient ce postulat, mais il y a un point avec lequel il n'est pas tout à fait d'accord. Actuellement, recourir à des matériaux naturels, comme l'ont expliqué les postulants et M. Nicole, sont des choses dont on doit dorénavant tenir compte. La Commune semble déjà consciente de la possibilité de recycler et réemployer du matériel de construction pour ses propres bâtiments puisqu'elle ne va pas changer mais réutiliser le toit actuel pour la future surélévation du Collège des Martines. M. Maillard est par contre un peu plus sceptique sur le fait de toujours subventionner des privés pour leurs constructions en matériaux durables, notamment au travers du fonds pour l'efficacité énergétique. Pour un bâtiment, cela serait anecdotique, soit quelques milliers de francs sur une construction qui se monterait à plusieurs centaines de milliers francs voire à des millions de francs. M. Maillard n'en voit pas l'intérêt. Et puis si la Commune le fait, elle va immédiatement vider ce fonds avec un ou deux projets. Il pense que la partie subventionnement des constructions utilisant des matériaux durables ne devrait pas être prise en compte par la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Le renvoi du postulat « Pour une politique communale proactive en termes de matériaux de construction durables » à la Municipalité est accepté à une large majorité.

Acceptent: 51 Refusent: 2 Abstentions: 2

10. Interpellation AM - Yann Muller « Conflits d'agenda »

L'interpellation étant signée par au moins cinq personnes, celle-ci peut être traitée par le Conseil.

Le Président invite **M. Yann Muller** à présenter son interpellation, qui se trouve également sur le site internet communal.

M. Yann Muller donne lecture de son interpellation.

Lors des dernières convocations des commissaires, un nouveau conflit d'agenda est survenu. En effet, les commissions ad hoc pour les préavis 06/2022 et 07/2022 étaient prévues pour le 11 avril 2022. Les noms des commissaires avaient déjà été communiqués à la séance du Bureau du 29 mars. Le 30 mars 2022, en tant que chef de groupe, M. Muller reçoit un mail demandant de déplacer lesdites commissions au mardi

12.04 et mercredi 13.04.2022, impactant de fait 6 commissaires, cela pour cause d'un « problème » d'agenda. Est-ce que le secrétariat municipal n'est pas au courant du calendrier des commissions une année à l'avance ? Il est totalement inacceptable de laisser les chefs de groupe palier les manquements de l'Administration communale qui est payée pour faire son travail alors que les membres du Conseil ne sont indemnisés que pour leur présence au Conseil ou en commissions. Si M. Muller interpelle la Municipalité aujourd'hui, c'est parce qu'il trouve que ces problèmes d'agenda sont récurrents depuis le début de la législature. Il pense notamment à l'organisation de deux manifestations de sociétés locales le même jour au même endroit ainsi que, plus récemment, lors du premier tour des élections cantonales, à un groupe d'élèves se présentant à l'huissière du Conseil pendant le dépouillement pour aller répéter dans la médiathèque du Mottier B alors que des membres du Conseil occupaient les lieux. Ces dernières nous ont assuré qu'elles avaient fait une demande en ce sens et qu'elle avait été acceptée. Pour tout ce qui précède, l'interpellant demande des explications et non des excuses pour que de tels manquements ne se reproduisent plus. M. Yann Muller aime le slogan « Le Mont, une ville » mais ce serait encore mieux si notre Administration gérait ses agendas comme tel et non comme une administration de village.

Le Président remercie M. Muller pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, relève deux questions dans cette interpellation et précise, pour la première, que le secrétariat municipal est bien entendu au courant des dates des commissions puisque c'est un planning qu'il organise avec le bureau du Conseil. Lorsqu'on parle de plusieurs difficultés, on ne fait allusion dans ce cas qu'à une seule récente problématique, lorsque la Municipalité a rencontré la Ville de Lausanne en date du 11 avril 2022 alors que cette date était effectivement réservée pour les commissions ad hoc. Malheureusement, la Municipalité, qui devait recevoir la Ville de Lausanne, a dû annuler leur venue à deux reprises. Une fois de la part de notre Commune à cause d'un cas Covid, et une autre fois par la Ville de Lausanne également pour un cas Covid. La Municipalité a sincèrement essayé de trouver une autre date. Mme Muller Achtari a bien compris qu'elle ne devait pas présenter d'excuses, mais elle ne peut pas faire autrement que de répéter que c'était vraiment compliqué de trouver une date et que la Municipalité était si contente d'y être parvenue, qu'elle est passée à côté de la date prévue pour les commissions. Mme Muller Achtari ne va pas s'excuser mais elle est sûre que parmi les membres du Conseil, cette problématique leur est sûrement déjà arrivée. En ce qui concerne la question des réservations de salles, il s'agit d'un sujet difficile que la Municipalité prend très au sérieux. Le Mont-sur-Lausanne s'agrandit et les demandes de réservation sont de plus en plus nombreuses et deviennent problématiques. C'est un sujet transversal car il fait appel à différents services. Le secrétariat municipal essaie de coordonner ceci avec l'aide du nouvel informaticien. Cela parait simple, mais Mme Muller Achtari précise que cela n'est pas si simple de répondre à ces demandes et d'être sûre que tous les services soient au courant, que l'on a répondu au bon moment aux bonnes personnes sans se tromper, tout cela avec les travaux, les fermetures de salles, les déplacements d'espaces de travail à gauche ou à droite, le Covid. La Commune a vécu une année très particulière et elle essaie de faire au mieux. La Municipalité ne néglige pas cet aspect et pense qu'elle a fait en sorte que cela ne se passe pas si mal. Enfin, Mme Muller Achtari espère qu'elle trouvera de la compréhension à ce sujet.

M. Yann Muller entend bien ce que la Municipalité explique aujourd'hui mais il aimerait tout de même savoir à quel moment cette rencontre avec la Ville de Lausanne a été agendée, car le Bureau s'est réuni le 29 mars 2022, au lendemain de la séance du Conseil communal, et le 30 mars 2022, le secrétariat municipal annonce au secrétariat du Conseil qu'il faut déplacer les commissions ad hoc du 11 avril, alors que les commissaires sont déjà désignés. M. Muller a écrit au secrétaire municipal pour lui rappeler que son rôle était de demander les noms des commissaires et que le rôle des chefs de groupe était de les transmettre, mais ce n'est en aucun cas aux chefs de groupe de pallier le manquement de la Municipalité ou d'un service administratif. M. Muller rappelle qu'il a dû faire un certain nombre de téléphones aux neufs commissaires

pour effectuer des rocades. Il estime que cela n'était pas son rôle puisque le changement venait de la Municipalité. M. Muller veut bien être parfois arrangeant et conciliant pour trouver des solutions, mais dans ce cas, annoncer un jour après le Bureau que la date prévue pour les prochaines commissions ne joue plus, il trouve cela un peu fort.

La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion.

11. Communication de la Municipalité

Les communications de la Municipalité se trouvent sur le site internet communal.

Monsieur Daniel Besson, municipal Ressources et cohésion, rappelle que le 28 mars dernier, une motion commune de tous les groupes politiques et adoptée à l'unanimité par le Conseil communal, proposait à la Municipalité de créer un fonds en aide des réfugiés en provenance de l'Ukraine alimenté à raison de CHF 1.-par habitant·e et des jetons de présence des Conseillers communaux à la séance.

Vous trouverez désormais dans la comptabilité, les comptes suivants : compte de charges pour financement des actions menées en faveur des Ukrainiens résidents sur la Commune 710.3659.10 - Aide solidaire Ukraine ; compte de produits constitué des jetons de présences des Conseillers présents le 28.03.22 (55 x 40.- = 2'200.- et la dotation du franc/habitant au 31.12.21 (9'217.-), total de CHF 11'417.- à disposition 710.7690.10 - Solidarité Ukraine. Pour information, les jetons de présence ont été imputés sur le compte 101.3003.00 - Rétributions des autorités et le franc/habitant sur le compte 710.3655.00 - Fonds aide occasionnelle. Pour terminer, en cas de solde positif en fin d'année, l'excédent sera attribué à un fonds de réserve du bilan (Fonds solidaire Ukraine) pour une utilisation sur les années futures. Dès lors, des montants peuvent être mis à disposition pour des actions en faveur d'actions locales. Cependant, comme il s'agit d'une motion et que la Municipalité doit venir avec un préavis, le Conseil ne pourra se prononcer définitivement sur le règlement de la gestion de ce compte seulement à la rentrée d'automne. Néanmoins, comme cela a été souligné dans la motion, la Municipalité peut engager des montants rapidement comme le permet l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes. La Municipalité tiendra au courant le Conseil au fur et à mesure des dépenses. A ce jour, aucun montant n'a encore été engagé.

La motion soulignait dans un deuxième point, que les membres du Conseil souhaitaient se mettre à la disposition de la Municipalité pour épauler la commune dans les démarches et les activités en lien avec l'accueil des Ukrainien·ne·s. Dès lors, le Conseil peut déjà s'engager le mercredi 11 mai 2022 à l'Aula du collège du Mottier B. Une soirée d'information à la population a été organisée par la Municipalité sur une initiative du GAMM, comme présenté lors de la dernière séance. Les organisateurs·trices seraient très heureux si quelques membres du Conseil pouvaient se mettre à disposition pour l'accueil des personnes en début de séance. Afin de faciliter les échanges informels entre les personnes à la fin cet événement, il y aura la possibilité de prendre un petit verre, et si quelques-un·e·s peuvent aider à faire le service, vous serez les bienvenu·e·s. Et bien sûr toutes idées amenées à cette soirée d'échange entre la population seront les bienvenues.

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, présente le flyer distribué en début de séance concernant la « Journée de la durabilité », organisée par l'Administration communale, qui aura lieu le dimanche 22 mai dès 10h00 à la Place de L'Eglise, et invite l'assemblée à venir y passer un moment. Durant la journée, plusieurs activités y seront présentées, notamment des cours de mécanique pour vélo, cours d'initiation au yoga et au Taï Chi Chuan, vente de pains, brunch de produits locaux, etc. Pour le brunch, les personnes qui s'inscrivent à l'avance peuvent bénéficier d'un prix préférentiel. Il y aura aussi, entre autres, une présentation des projets communaux, une vente de livres d'occasion, la présentation des

résultats de la récolte des déchets par les élèves du Mont. Cette journée représente une grande organisation effectuée par un petit comité composé de membres de l'Administration communale très motivés et de personnes bénévoles dont des membres du Conseil communal, Mmes Brigitte Besson et Antoinette Emery, que Mme Longchamp profite de remercier pour leurs idées et leur travail. Elle remercie également M. Guillaume Grivel, représentant des écoles qui s'implique pour gérer et coordonner tous ces projets avec les écoles, ainsi que les employés communaux que l'on voit moins comme la voirie et la police qui vont également devoir gérer cette journée.

12. Communication du Président et du bureau du CC

Le Président, **Jean-Marie Urfer**, informe que le Bureau électoral utilisera officiellement, pour la première fois, son scanner pour le dépouillement des votations fédérales qui auront lieu le dimanche 15 mai 2022. Comme les membres du Conseil l'ont probablement constaté, des renforts n'ont pas été demandés. En effet, lors des essais, le Président précise, non sans un certain humour, qu'il s'est avéré que le scanner était plus précis que les membres du Conseil.

Concernant la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 27 juin 2022, le Bureau n'a pas encore pris de décision concernant l'heure de convocation qui risque d'être avancée, au vu du contenu du futur ordre du jour.

Enfin, le Conseil communal a été invité à participer au tournoi de foot inter-sociétés locales organisé par le FC Le Mont dans le cadre de la célébration de son 80ème anniversaire. Ce tournoi aura lieu le vendredi 17 juin dès 18h30. Le Président trouverait très sympa que le Conseil forme une ou plusieurs équipes pour cette manifestation. Il invite d'ores et déjà l'Assemblée à réserver cette date. Les personnes intéressées à jouer sont invitées à s'annoncer par mail auprès de la sélectionneuse communale, Mme Alexandra Magnenat. Il rend attentif au fait qu'il faudra au moins deux femmes par équipe. Quant aux moins sportives ou sportifs, ils sont évidemment bienvenu e's au bord du terrain pour encourager les équipes et admirer le spectacle.

M. Bertrand Martinelli, qui est membre du comité du FC Le Mont, précise que les équipes seront composées de 7 joueurs dont minimum deux femmes, et que les matchs dureront 12 minutes. Il informe également que le Conseil communal est le bienvenu à 19h pour la partie officielle.

13. Propositions individuelles et divers

- M. Mathieu Roulet a une question concernant l'UAPE de la Clochatte qui est actuellement dans une structure provisoire et qui va se retrouver dans ses murs définitifs à l'issue de la première phase du chantier en cours dans le quartier. Cette UAPE a été prévue pour couvrir les besoins de l'actuel collège des Martines. En doublant pratiquement la capacité de ce collège avec la surélévation du bâtiment, comment la Municipalité compte-elle couvrir les nouveaux besoins d'accueil engendrés par ce futur agrandissement ?
- **M.** Philippe Somsky, municipal Education, culture et environnement, informe que la Municipalité est en discussion déjà bien avancée avec les propriétaires du site afin de pouvoir répondre à cette augmentation de capacité souhaitée et attendue par la population.
- **M.** Christophe blanc rappelle que cela fait bientôt deux ans que les postulats « plan climat » et « plan canicule » ont été déposés. Quand la Municipalité pense-t-elle y répondre ? Il s'agit tout de même d'outils importants pour la planification et le développement des projets communaux.
- **M.** Philippe Somsky, municipal, informe que les réponses devraient arriver durant le 2^{ème} semestre 2022. Il rappelle que le service de l'Environnement s'est créé le 1^{er} janvier 2022 et que, la mise en place de l'organisation de son administration a pris un peu de temps.

Mme Catherine Roulet revient sur sa proposition d'organiser une conférence pour les élu·e·s et/ou le public concernant les rapports du GIEC, et demande à la Municipalité si elle a pu y réfléchir ?

M. Philippe Somsky, municipal, informe que cela pourra probablement se faire à la rentrée d'octobre, peutêtre en amont de la séance du Conseil communal. Mais il ne peut actuellement pas donner de réponse précise.

Mme Catherine Roulet présente l'affiche « Bandes cyclables : Ensemble, faites bande à-part » et signale qu'on la voit le long des routes cantonales dotées de pistes cyclables. Il y en a également une lorsqu'on monte depuis Bellevaux, mais la piste cyclable s'arrête à l'écriteau du Mont. Puis, il y en a une en vis-à-vis de la Maison de commune sur la route de Lausanne, mais Mme Roulet se demande ce qu'elle peut bien faire à cet endroit parce qu'il n'y a pas de bande cyclable. « Merci à la Municipalité d'indiquer si cette affiche signifie que les choses vont changer et que les cyclistes seront mieux protégés ? ».

Mme Nadège Longchamp, municipale Infrastructures, mobilité et sécurité, précise que cette affiche n'a effectivement pas été posée là où il y avait une bande cyclable mais plutôt là où c'était possible de le faire. Elle informe également qu'il y a des pistes cyclables à la route du Jorat et au chemin du Rionzi par exemple. Il s'agit là d'une campagne générale et la Municipalité, pour qui ce thème est important, travaille actuellement sur l'amélioration de ces dernières.

Mme Natalie Betscha revient sur la communication de la Municipalité concernant le bouclement de chantier pour le préavis 14/2020 – Route des Martines (tronçon Verger / petit Mont) dont il reste encore des travaux de finitions dont notamment le marquage routier à réaliser durant mai 2022. Elle a effectivement remarqué qu'il y avait des traçages pour passages piétons sur la route des Martines, côté Petit-Mont. Par contre, à la route de Coppoz, les tracés sont inexistants. Est-ce que cela se fera en même temps que les finitions de marquage routier annoncées ou est-ce que cela fera partie d'autres travaux à venir ?

Mme Nadège Longchamp informe qu'à la route de Coppoz, il y a des marquages qui seront tout prochainement finalisés avec de la peinture. Il y aura ainsi à nouveau des passages piétons.

- M. Nicolas Mojon a une question concernant les locations de salles pour les sociétés locales. Différents problèmes ont été relevés : pas de beamer alors qu'il avait été demandé une salle avec beamer, accès à la grande salle de manière partielle sans pouvoir utiliser la scène alors que la demande de location concernait la grande salle dans sa globalité. Toutes les sociétés locales ne sont pas au courant de comment cela se passe pour les locations de salles. Est-ce qu'il serait possible de leur faire une information dans ce sens, que cela soit clair pour tout le monde, et ainsi que l'on évite des situations où certain·e·s réservent la grande salle pour monter une pièce de théâtre et que le moment venu, ils n'ont pas accès à la scène.
- **M.** Olivier Descloux, municipal, soulève qu'il y a effectivement eu des couacs avec les locations des salles. La Municipalité le reconnait et le regrette. Elle a l'ambition de régler ces problèmes de manière plus générale mais cela prend un peu de temps. Elle va également mieux communiquer à ce sujet.
- **M. Mathieu Roulet** informe qu'il a fait partie des ateliers participatifs pour Vision 2040 et signale que le lien internet contenant les informations interactives qu'ils avaient reçu ne fonctionne plus. Est-ce qu'il pourrait être réactivé ?

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, responsable du dicastère Territoire, économie et relations extérieures, précise que ce lien internet avait une échéance car il s'agissait de premières étapes pour Vision 2040. Ce lien avait spécialement été créé pour les ateliers participatifs. Elle ira tout de même regarder ce qui pourrait être fait concernant les informations qu'il contenait.

- M. Alexandre Cevey remercie chaleureusement la Municipalité pour toute l'aide qu'elle a apporté durant trois jours dans le cadre de la Fête de mai qui a eu lieu le 7 mai 2022, ainsi que pour sa bonne réactivité pour l'envoi d'un flyer tout ménage en lieu et place de l'annonce de cette dernière qui devait paraître dans l'édition du journal communal d'avril/mai, mais dont la sortie a été retardée.
- **M. Barry Lopez,** au nom des membres du Conseil, remercie M. Daniel Besson, municipal, pour avoir répondu très favorablement à la motion « Fonds pour l'Ukraine ».

M. Olivier Weber remercie les services communaux pour les magnifiques nouveaux bancs ornés de superbes pyrogravures représentant la vue que vous avez devant vous lorsque vous êtes assis dessus. Un grand BRAVO!

La discussion n'est plus demandée.

Contre-appel: Fernand Henny présent.

La prochaine séance aura lieu le lundi 27 juin 2022, heure à définir.

Le Président lève la séance à 22h30.

Le Mont-sur-Lausanne, le 17.05.2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Jean-Marie Urfer

La secrétaire

Alexandra Magnenat